

N°2022/06-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02/06/2022

DATE DE CONVOCATION : 02 juin 2022

DATE D’AFFICHAGE : 27 mai 2022

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 18

VOTANTS : 24

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Véronique AUGUSTIN, Stella HENRY.

ETAIENT EXCUSES : Guy ISDANT, Linda AYACHI, Vincent SIEPAIO, Maouche CHABANE, Souraya ALIOUET, Anthony BENOIT

ETAIENT ABSENTS : Aziz ABDAOUI Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

POUVOIRS : Guy ISDANT donne procuration à Dominique BAILLY, Linda AYACHI à Sylvie LECOQ, Vincent SIEPAIO à Jacqueline SCHMIT, Chabane MAOUCHE à Hélène RONDEAUX, Souraya ALIOUET à Christelle MARTINEZ, Anthony BENOIT à Stéphane PAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacqueline SCHMIT



Matière : tarifications
Service émetteur : Les Affaires Culturelles

Objet : Tarifs des prestations culturelles
Rapporteur : Monsieur VALENTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,
VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

CONSIDÉRANT qu'il vient de fixer une participation financière pour l'accès aux spectacles, à la bibliothèque municipale et aux cours du conservatoire,

Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE les tarifications à compter du 1^{er} septembre 2022 liées à l'accès aux spectacles, à la bibliothèque municipale et aux cours du conservatoires,

ARTICLE 2 : DIT que les différents tarifs TTC fixés sont les suivants et sans date de fin tant que la présente délibération ne sera pas rapportée dans le cadre d'une modification de la grille des tarifs :

TARIFS DES SPECTACLES - CULTURE

Les enfants jusqu'à 18 ans, les demandeurs d'emplois et groupes de 10 et plus,	10.00 €
Adultes	12,00€

TARIFS BIBLIOTHEQUE :

Ces tarifs sont valables à partir du 1^{er} septembre 2022

Bénéficiaires du fonds national de solidarité	Gratuit
Nouveaux arrivants à Vaujours	Un abonnement gratuit
Gagnants à un concours organisé par la bibliothèque	Un abonnement gratuit
Personnel de la bibliothèque pour raison de service	Gratuit
Personnel de la commune	Gratuit



Inscriptions personnes exerçant pour une collectivité de Vaujours

Professeurs dans le cadre de leur activité professionnelle des écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, conservatoire ; Associations pour la protection de l'enfance et des handicaps, halte-garderie, crèches, centres aérés et de loisirs, assistantes maternelles ; Services de la commune (culturel, jeunesse) Gratuit

Inscriptions Habitants de Vaujours

Enfants, collégiens, lycéens, étudiants sur présentation de la carte Gratuit
Demandeurs d'emploi sur présentation du justificatif Gratuit
Retraités Gratuit
Adultes 8,75 €

Inscriptions Habitants Hors Vaujours

Enfants, collégiens, lycéens, étudiants sur présentation de la carte Gratuit
Demandeurs d'emploi sur présentation du justificatif Gratuit
Retraités Gratuit
Adultes 16.40 €

TARIFS CONSERVATOIRE :

DANSE CLASS+A3: E29IQUÉ	VALJOVIENS		HORS COMMUNE	
	Inscription standard	1 cours*	Inscription standard	1 cours*
EVEIL (4a)	103,95 €		153,30 €	
INIT 1 & 2 (5/6a)	126,00 €		177,45 €	
OBS 1 & 2 (7/8a)	252,22 €	126,00 €	354,90 €	177,45 €
OBS 3 + ELEM	302,40 €	151,20 €	430,50 €	215,25 €
NEO-CLASSIQUE	151,20 €		215,25 €	

*1 seul cours est possible si l'élève pratique également la danse moderne



DANSE MODERNE	VALJOVIENS		HORS COMMUNE	
	Inscription standard	1 cours*	Inscription standard	1 cours*
Débutants (8/9a)	132,30 €		176,40 €	
Préparatoires (9/10a)				
Elémentaires (10/11a)				
Moyens 1 (11/12a)	302,40 €	151,20 €	430,50 €	215,25 €
Moyens 2 (12/14a)				
Moyens 3 (14/15a)				
Moyens 4 (16/18a)				
ADULTES (Plus de 18a)	173,25 €		242,55 €	

*1 seul cours est possible si l'élève pratique également la danse classique

MUSIQUE	VALJOVIENS	HORS COMMUNE
EVEIL/INIT/FM seule	100,80 €	152,25 €
INIT + INSTRUMENT/ CYCLE 1	201,60 €	302,40 €
CYCLE 2	294,00 €	441,00 €
CYCLE 3	399,00 €	598,50 €
ADULTE* / CHANT	324,45 €	487,20 €
CHORALE seule ORCHESTRE Seul	69,30 €	69,30 €

*à partir de 18 ans

ARTICLE 3 : DIT que le montant des recettes sera encaissé sur les crédits votés au budget des exercices concernés,

ARTICLE 4 : DIT que le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne l'exécution de la présente délibération,



ARTICLE 5 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier de Livry-Gargan,

ARTICLE 6 : le Directeur général des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué à la porte de l'Hôtel de Ville le

POUR EXTRAIT CONFORME

Ampliation en sera : -insérée au recueil des actes administratifs publiée selon la réglementation en vigueur

Fait à Vaujours, le 03 juin 2022


Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

